

Date de convocation : 13/03/2019

Date d'affichage : 13/03/2019

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 73

Votants : 73 + 12 pouvoirs : M. Albert HATCHUEL à M. Olivier BUREAUX, M. Michel VANDERPLAETSEN à M. Christian SURONNE, M. Jean-Pierre ERALDI à M. Michel CHARDONNET, Mme Lucette HÉDOU à M. Denis FAUVEL, M. Jean-Yves BILLORE-TENNAH à M. Dominique BATAILLE, M. Christophe COLOMBEL à M. François POINTEL, M. Martial HAUGUEL à M. Guy AUGER, Mme Anne ROQUIGNY à M. Jean-François BLOC, M. David CHANDELIER à M. Paul POTEL, M. Daniel CHEVALIER à M. Jean-Michel DEPAROIS, Mme Aline MOREL à M. Etienne DELARUE, Mme Severine LEMOINE à M. Eric LEROND

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
LUNDI 25 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq mars à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gruchet-Saint-Siméon, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	A	DURAME Sébastien	A	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	P	FAICT Joël	P	MALVAUT Claudine	P
BEUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	P	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOIN Aurélie	A	FRANÇOIS Charline	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	Pvr
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	Pvr	ERALDI Jean-Pierre	Pvr	MORIN Michèle	A
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	A
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	Pvr	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	Pvr	HAUGUEL Martial	Pvr	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	Pvr	HÉDOU Lucette	Pvr	PIT Claude	A
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	Pvr	HÉRICHER Franck	A	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	S	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	S
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	P
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	Pvr
DEPREZ Jacques	A	LEMOINE Séverine	Pvr	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	A
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Mme Charline FRANCOIS est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président accueille Pascal Vallée, nouveau maire de Bracquetuit, et délégué suppléant.

### Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, le PV de la séance précédente du 05 février 2019.

### Informations du Président

Marché entretien des installations d'assainissement non collectif secteur sud : attribué à Halbourg pour 28901.60 €/an, marché d'un an reconductible dans la limite de 4 ans.

### *Dotations sport*

	Subventions Exceptionnelles 2019	Enveloppe Global	15 000 €
Date de la commission	<b>Manifestations annuelles</b>	Montant demandé	Montant validé
04/02/2019	2 courses Hippiques	1 000,00 €	1 000,00 €
04/02/2019	course cycliste Luneray	2 500,00 €	2 500,00 €
04/02/2019	Course VTT Saint Pierre Bénouville	500,00 €	500,00 €
04/02/2019	Course Cycliste Royville	500,00 €	500,00 €
04/02/2019	Course cycliste D'auppegard	350 €	350 €
04/02//2019	Hand Ball club Auffay Tôtes tournoi	750,00 €	750,00 €
04/02/2019	Course VTT VTC Hautot Longueville	350,00 €	350,00 €
<b>TOTAL commission du 04/02</b>		<b>5 950,00 €</b>	<b>5 950,00 €</b>
	<b>Manifestations exceptionnelles</b>		
04/02/2019	Club La boule bacquevillaises	1 500,00 €	1 000,00 €
04/02/2019	Les amoureux de la nature ouville la rivière	200,00 €	200,00 €
<b>Total des manifestations exceptionnelles commission du 04/02</b>		1 700,00 €	1 200,00 €
04/03/2019	"Cha Ba Da Ba Da" Randonnée cyclotouristique 07/07/201	1 000 €	750
04/03/2019	Viking 76	3 000 €	750
<b>Total des manifestations exceptionnelles commission du 04/03</b>		4 000 €	1500
<b>TOTAL dépensé Manifestations annuelles + exceptionnelles</b>		<b>11 650,00 €</b>	<b>8 650,00 €</b>

### *Subventions finances*

ASSOCIATIONS	COMMUNES	DOTATIONS SOLLICITEES	MONTANT PROJET	MONTANT ACCORDÉ
<b>DOSSIERS COMPLETS</b>				
Comité de jumelage	Denestanville / Longueville-sur-Scie	30ème Anniversaire de l'Armada	11 913,00 €	500,00 €
CCTSS Moulin de l'Arbalète	St-Maclou-de-Folleville	Equipement de sanitaire	816,00 €	200,00 €
Amicale anciens combattants + section culturelle	Belleville-en-Caux	Commémoration du 11/11/2018	2 460,00 €	500,00 €
Auffay Art et culture	Auffay - Val-de-Scie	14 et 15 septembre 2019 - 75ème anniversaire libération de la France	12 770,00 €	500,00 €
Comité de jumelage	Bacqueville-en-Caux	Du 03 au 06 octobre 2019 commémoration 45 ans jumelage Franco-Allemand	7 150,00 €	500,00 €
Association St Ouen Ronsberg	St Ouen du Breuil	Du 13 au 17 juin 2019 - Cinquenaire jumelage	-	500€ (sous réserve du plan de financement)

-La commune de Tôtes a saisi le Tribunal Administratif de deux requêtes à l'encontre de la Communauté de Communes Terroir de Caux :

-référé en suspension des articles 5 et 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, avec demande d'injonction de nouvelle délibération pour adopter un nouveau règlement intérieur et mettre à la charge de la communauté de communes une somme de 1500 €

-référé en annulation des articles 5 et 17 du règlement intérieur de la Communauté de Communes, avec demande d'injonction de nouvelle délibération pour adopter un nouveau règlement intérieur et mettre à la charge de la communauté de communes une somme de 1500 €

## TOURISME

### 20190301-Modification tarif animation OT

Denis Fauvel expose que dans le cadre des animations réalisées par l'OT, le tarif de la randonnée itinérante avait été voté le 5 février 2019 à 13 € (délibération n°20190205). Il est proposé que ce tarif soit établi à 15 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, valide le tarif présenté.

### 20190302-Participation financière Solitaire du Figaro 2019

La « Solitaire Urgo le Figaro » 2019 sera présente à Dieppe du 25 au 30 juin. L'Agglomération Dieppe Maritime organisera l'arrivée, pilotée par le Groupe OC Sport Pen Duick. L'ensemble de la manifestation sera positionnée sur le quai Henri IV. Dieppe Maritime sollicite le concours financier de Terroir de Caux.

Le coût prévisionnel de l'opération est porté à 500 000 € TTC, la participation de la CC Terroir de Caux proposée à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la participation financière de la Communauté de Communes Terroir de Caux à hauteur de 10 000€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale

### 20190303-Tarifs animation « Pacific Vapeur »

Face au succès rencontré en 2018 et aux nombreuses demandes qui affluent, l'Office de Tourisme Terroir de Caux souhaite renouveler l'animation autour de la Pacific Vapeur à l'occasion des Journées du Patrimoine 2019.

Le dimanche 22 septembre, la Pacific Vapeur partira de Rouen comme à l'accoutumée et desservira les gares de Terroir de Caux, soit Saint-Victor-l'Abbaye, Auffay et Longueville-sur-Scie. A chaque arrêt, un programme sera proposé aux passagers incluant une boucle de randonnée, une à deux visites et un déjeuner. Afin de renouveler l'offre, ce programme diffèrera de 2018. Un acheminement vers Dieppe avec quartier libre sera proposé.

L'Office de Tourisme assure l'organisation complète de l'événement en commandant la prestation de transport à l'association.

#### Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Pacific Vapeur	7200	Droits d'entrée	10290
Visites et prestations	6700	Subvention Département	3500
Personnel (en interne)	850	Entrées spectacle équestre (hors Pacific Vapeur)	3010
Promotion	1700	Participation de la Com Com	
Contributions en nature (mise à dispo matériels et services)	500	Contributions en nature	210
TOTAL (TTC)	16950	TOTAL (TTC)	17010

A noter que les recettes ont été établies en supposant que le nombre de participants est au complet, aussi bien pour la Pacific Vapeur (280 entrées), que pour le spectacle équestre (230 entrées supplémentaires).

Compte tenu de l'augmentation du tarif de mise à disposition de la Pacific Vapeur par l'Association de 700 €, il est proposé que les tarifs augmentent par rapport à l'année dernière, passant à 38 € pour la prestation complète, et 33 € pour le transport sec.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

## ANIMATION

Arrivée de Monsieur Robert VEGAS à 18h21  
 Arrivée de Monsieur Alain RATIEVILLE à 18h22

### 20190304-Tarifs ALSH été et automne 2019

Budget prévisionnel 2019			
Dépenses		Recettes	
Achats	92 782.00 €	Participation des familles	144 250€
Services extérieurs	11 600.00 €	Subvention PSO	72 616.50 €
Autres services extérieurs	202 284.00 €	Subvention Contrat Enfance Jeunesse	84 119.54 €
Frais de personnel	456 972.00 €	Participation Com. Com	462 651.96€
<b>TOTAL</b>	<b>763 638.00 €</b>		<b>763 638.00€</b>

Chantal Cottereau rappelle le budget prévisionnel 2018 des ALSH et présente le prévisionnel 2019.

La commission propose les nouveaux tarifs comme suit pour l'été 2019 et l'automne 2019 :

Tarifs : 2019 De 3 ans scolarisé au CM2				
Quotient Familial	La semaine		Le mois	
	Tarifs habitants Com.Com	Habitants Extérieurs Com.Com	Tarifs Com.Com	Habitants Extérieurs Com.Com
0 à 600	54€	81 €	176 €	256 €
600 à 1000	57 €	86 €	186€	271 €
Plus de 1000	60 €	90 €	196€	286€

Tarifs 2019 : De la 6ème à 17 ans				
Quotient Familial	La semaine		Le mois	
	Tarifs habitants Com.Com	Habitants Extérieurs Com.Com	Tarifs habitants Com.Com	Habitants Extérieurs Com.Com
0 à 600	63€	95€	205€	256 €
600 à 1000	66€	99€	215 €	315 €
Plus de 1000	69 €	104€	224 €	328 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

### 20190305-Tarifs séjour 2019

Chantal Cottereau rappelle le budget prévisionnel 2018 du séjour et présente le prévisionnel 2019.

Prévisionnel Séjour 2019 pour 48 enfants par séjour			
Dépenses		Recettes	
Achats de prestations + hébergement	11 400,00 €	Familles	13 020.00 €
Alimentation	3 240.00 €	CEJ CAF	2646.40€
Fournitures	1 000.00 €	Com. Com.	14404.60€
Transports	3 400,00 €		
Frais de déplacements	600.00 €		
Assurances	200,00 €		
Affranchissement	200.00 €		
Communication	1 000,00 €		
Salaires	8 231,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>30 071.00 €</b>		<b>30 071.00 €</b>

Vu la perte sur le CEJ de la CAF, la commission propose d'augmenter les tarifs de 5 €.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs suivants :

TARIFS 2019 Séjour		
Quotient familial	Habitants du Territoire	Extérieurs du Territoire
0 à 600	155 €	185€
600 à 1 000	145 €	175 €
Plus de 1 000	165€	195 €

---

## LOGEMENT, SERVICES

### 20190306-Réseaux Territoriaux de promotion de la santé (RTPS)

Laurent Servais Picord expose que l'Agence Régionale de Santé et la Région ont développé un dispositif territorial de coordination en promotion de la santé pour mettre en œuvre la politique de prévention et de promotion de santé au niveau local : Les réseaux territoriaux de promotion de la santé RTPS.

Le RTPS a pour objectif de contribuer à améliorer le parcours de santé de la population en facilitant l'accès à l'éducation pour la santé, à la prévention de la population, en particulier des plus vulnérables et en favorisant les passerelles entre les acteurs de la prévention et du soin.

Il est animé par un coordonnateur dont les missions sont d'être un relais de la politique de promotion de la santé de l'ARS, d'assurer la cohérence entre les programmes d'actions du territoire, d'apporter un soutien méthodologique aux acteurs locaux pour mener les actions et de renforcer les compétences de ces acteurs pour améliorer la qualité des actions en promotion de la santé. Il accompagne les acteurs du territoire pour élaborer et suivre un programme local pluriannuel d'action, partagé par les différents acteurs, l'ARS et la Région.

Le coût annuel de l'action est estimé à 54000 €.

Le financement est prévu comme suit :

- subvention de 20.000 € par l'ARS
- subvention de 40% avec un plafond de 20.000 € pour la Région
- participation à hauteur de 14000 € par les collectivités locales.

Le Président appelle l'attention des membres sur la nécessité que la participation financière entre les collectivités soit assujettie au nombre d'habitants, comme cela se fait pour toute nos actions communes. (Environ 3600 € pour notre com).

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, à l'unanimité – 2 Abstentions – décide d'adhérer à ce dispositif de prévention avec une participation financière annuelle de la Communauté de Communes Terroir de Caux estimée à 3 600€ et souhaite un bilan au bout d'une année sur les actions menées.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale.

L'engagement n'est que pour une année, le Conseil Communautaire se positionnera en fonction du premier bilan.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents en lien avec ce projet.

### 20190307-MSAP

Figurant au titre des compétences optionnelles, la gestion des Maisons de Services Au Public a été transférée à notre EPCI (loi NOTRe du 7 juillet 2015).

Pour rappel, une Maison de Services Au Public (MSAP) est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation visant à aider et accompagner les personnes dans les démarches administratives du quotidien et notamment dans les démarches en ligne.

La MSAP intervient dans les domaines suivants : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit...

Le projet MSAP a été présenté en commission le 25 février 2019.

Parti du constat d'inaccessibilité des services publics, la MSAP s'inscrit dans le schéma d'amélioration d'accessibilité et de qualité des services en milieu rural. Seront proposés les services suivants :

- Accueil, information et orientation
- Aide à l'utilisation des services en ligne

- Facilitation administrative
- Mise en relation avec les partenaires

Les élus ont validé la proposition de solliciter les partenaires suivants :

- Pôle Emploi
- CAF
- CPAM
- MSA
- CARSAT
- Chambres consulaires
- Centre local d'information et de coordination (CLIC)
- Point d'Accès aux Droits (PAD)
- Mission locale (ML)
- Services de l'Etat (Trésor Public, Préfecture)
- AIDSA / Agences d'intérim
- Le Département
- Services de la CC Terroir de Caux : RAM / Service social
- Organismes de formation
- Associations d'aide à la personne

### Fonctionnement :

- La volonté des élus est d'établir :
  - Le siège administratif à Bacqueville en Caux – locaux à louer dans Bacqueville en Caux (ancien AXA)
  - Une antenne à Auffay (locaux mis à disposition par la commune de Val de Scie)
  - Une itinérance sur 4 bourgs principaux : Longueville sur Scie, Tôtes, Val de Saône, Luneray
- Une visite des locaux du siège administratif de Bacqueville en Caux a été organisée. Des travaux d'accessibilité PMR et quelques aménagements intérieurs sont à prévoir.
- 2 postes ETP sont proposés pour le bon fonctionnement de la MSAP Terroir de Caux
- Proposition du plan de financement global :

### Année N

Nature des dépenses	Montant prévisionnel en € (remplir soit le HT, soit le TTC)		Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)	
	HT	TTC					
Acquisitions foncières			Publique	58 142,84 €	14 535,71 €	11%	
Acquisitions immobilières							fonds inter-opérateurs
Etudes et prestations		500,00 €		Région			
Travaux (Accessibilité PMR et travaux divers)		22 000,00 €		Département	12 000,00 €	2 500,00 €	2%
Matériels - Equipements				Commune ou communauté de communes <i>(préciser la ou les sources)</i>			
- Mobilier de bureau		31 839,68 €		Autofinancement du maître d'ouvrage public	134 068,46 €	54 944,69 €	41%
- Equipements informatique				Autre financement public <i>(préciser la ou les sources)</i>			
Fonctionnement : 1,6 etp				FCTVA	46 039,68 €	7 552,35 €	6%
Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales		47 239,58 €		<b>FEADER sollicité (Leader)</b>	<b>56 839,68 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>30%</b>
Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel		7 085,94 €		<b>SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>134 068,46 €</b>	<b>100%</b>
Autres :				Autofinancement privé			
- location local		7 200,00 €		Financement privé <i>(préciser la ou les sources : dans...)</i>			
- Charges du local (électricité, eau, chauffage)		2 000,00 €		Contribution en nature			
- Abonnement télécommunication		1 203,26 €	Recettes nettes				
- Achat véhicule		15 000,00 €	<b>SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>134 068,46 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS</b>	<b>- €</b>	<b>134 068,46 €</b>		

• Année N+1

Dépenses prévisionnelles du projet	Nature des dépenses	Montant prévisionnel en € (remplir soit le HT, soit le TTC)		Ressources prévisionnelles du projet	Type de financement	Assiette totale retenue en €	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)
		HT	TTC					
		Etudes et prestations						
Fonctionnement : 1,6 etp			fonds inter-opérateurs	14 535,71 €				
Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales		47 239,58 €		Région				
Autres :				Autofinancement du maître d'ouvrage public		5 071,42 €		
- location local		7 200,00 €		<b>FEADER sollicité (Leader)</b>		<b>24 000,00 €</b>		
- Charges du local (électricité, eau, chauffage)		2 000,00 €		<b>SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>58 142,84 €</b>		
- Abonnement télécommunication		1 203,26 €		Financement privé <i>(préciser la ou les sources : dons,</i>				
				Contribution en nature				
				Recettes nettes				
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		- €	<b>58 142,84 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS</b>			<b>58 142,84 €</b>	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité – 3 contre – valide le dispositif présenté et son financement.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s’y rapportant.

Arrivée de Monsieur François POINTEL à 18h45.

**20190308-LOTISSEMENT BACQUEVILLE EN CAUX**

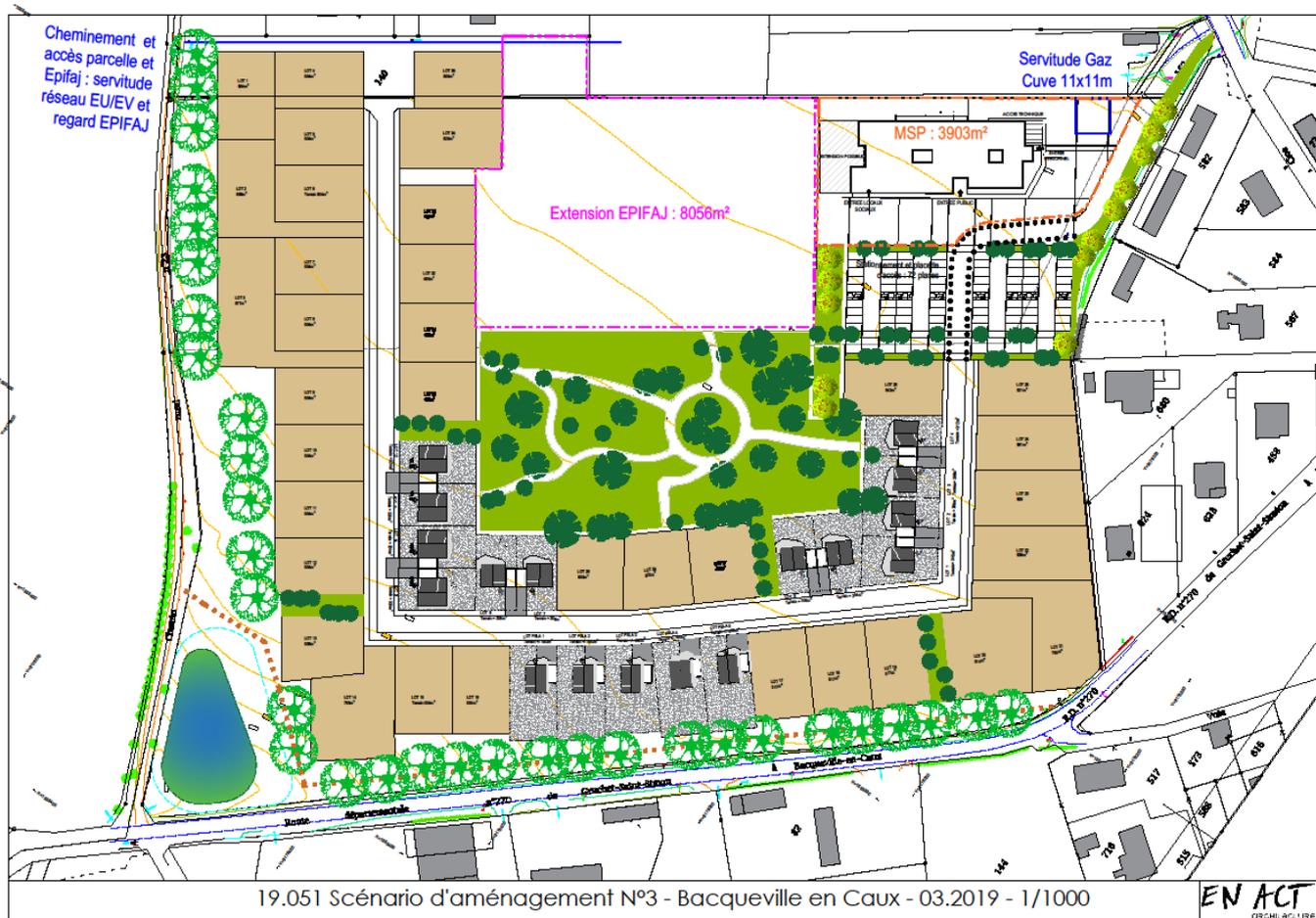
Laurent Servais Picord expose que la commission a travaillé à plusieurs reprises sur le projet d’aménagement du terrain de 6.5 ha que le conseil a décidé d’acquérir sur la commune de Bacqueville en Caux.

Le projet d’aménagement présenté comporte :

- création d’une maison de santé, sous maîtrise d’ouvrage communautaire
- création d’environ 35 parcelles en accession à la propriété, sous maîtrise d’ouvrage communautaire
- création de 17 parcelles pour du locatif social, sous maîtrise d’ouvrage SODINEUF
- création d’un lotissement inclusif pour personnes vieillissantes (30 à 35 logements), sous maitrise d’ouvrage privée avec bail emphytéotique de location sur 30 ans et retour propriété com com

Le plan d’ensemble à ce jour est présenté à l’assemblée, il permet de définir la programmation, mais n’est pas le plan définitif.

L’attention est attirée sur la gestion des eaux pluviales notamment.



Le montage financier de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
acquisition terrain	771 000	DETR	327 025	
MOE	135 125	vente parcelles	1 400 000	40000 €HT la parcelle pour 35 parcelles
Travaux	1 500 000	Terrain MSP	173 250	35 €/m <sup>2</sup> - valorisé dans le budget MSP
divers imprévus	72 650			
		terrain lot Personnes vieillissantes	150 000	35 log mais CC reste propriétaire à terme
		Participation com com locatif	122 500	3500 €/log - 35 logements
		vente Sodineuf	246 500	17 log 18000 € déduction faite de 3500 € de subv/logt
		Participation com com locatif	59 500	3500€/log – 17 logements
total	2 478 775	TOTAL	2 478 775	

La Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce programme et son plan prévisionnel de financement
- d'engager les maîtrises d'œuvre et marchés de travaux
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents inhérents à ce programme

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

---

## SOCIAL

### **20190309-MASC – subvention 2019**

Jean-François Bloc rappelle qu'en 2018, nous avons alloué une subvention de 15000 € à la MASC. Compte tenu des missions d'action sociale et d'insertion mises en place par la MASC, la commission propose de reconduire ce montant pour 2019 et de demander à la MASC en contrepartie, de développer des actions sur tout le territoire, tel que le « bus solidaire », en coopération avec nos services.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire la subvention de 15 000€ à la MASC pour 2019.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale.

### **20190310-ça s'agite - Tarif pour évènements exceptionnels à définir pour longue durée**

Pour les activités « ça s'agite », différents tarifs sont fixés.

Le Conseil est invité à déterminer des tarifs pour des évènements exceptionnels.

La Commission propose :

-18€ pour une journée avec repas.

-8€ pour une ½ journée

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

### **20190311-Mercredis découverte - Tarif pour évènements exceptionnels à définir pour longue durée**

Les mercredis découverte sont gratuits.

Cependant, dans le cadre de séances exceptionnelles, le conseil délibérait pour chaque action exceptionnelle en fixant les prix comme suit :

-6€ pour une journée par personne (parent et enfant)

-3€ pour une ½ journée par personne (parent et enfant)

Il est proposé de fixer définitivement ces prix pour toutes les séances exceptionnelles.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs proposés.

---

## FINANCES

### **20190312- Compte de gestion 2018 Gestion Générale**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Gestion Générale » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

### **20190313- Compte de gestion 2018 Ordures Ménagères**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Ordures Ménagères » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

### **20190314 – Compte de gestion 2018 – SPANC**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « SPANC » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190315 – Compte de gestion 2018 – Développement Economique**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Développement Economique » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190316 – Compte de gestion 2018 – Hôtel d'entreprise Bacqueville-en-Caux**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Hôtel d'entreprise Bacqueville-en-Caux » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190317 – Compte de gestion 2018 – Ateliers Locatifs**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Ateliers Locatifs » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190318 – Compte de gestion 2018 – ZA Luneray**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « ZA Luneray » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190319 – Compte de gestion 2018 – ZA Bacqueville-en-Caux**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « ZA Bacqueville-en-Caux » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190320 – Compte de gestion 2018 – ZA Criquetot-sur-Longueville**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « ZA Criquetot-sur-Longueville » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190321 - Compte de gestion 2018 – MARPA**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « MARPA » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

**20190322 – Compte de gestion 2018 – Lotissement MARPA**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, le compte de gestion 2018 « Lotissement MARPA » dressé par Monsieur Pierre GAMBLIN, Receveur, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur CORNIÈRE, Président, quitte la salle.  
Départ de Monsieur Eric BERANGER à 19h35

**20190323 – Compte administratif 2018 – Gestion Générale**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Gestion Générale », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

<b>Budget Général 35000</b>			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	9 579 884,40	5 730 033,82	15 309 918,22
Report		137 393,29	137 393,29
RàR	-	1 055 389,00	1 055 389,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 579 884,40</b>	<b>6 922 816,11</b>	<b>16 502 700,51</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	11 588 124,77	4 358 539,07	15 946 663,84
Report	6 567 620,33		6 567 620,33
RàR	-	1 542 081,00	1 542 081,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 155 745,10</b>	<b>5 900 620,07</b>	<b>24 056 365,17</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 575 860,70</b>	<b>- 1 022 196,04</b>	<b>7 553 664,66</b>

**20190324- Compte administratif 2018 - Ordures Ménagères**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Ordures Ménagères », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

<b>Ordures Ménagères 35001</b>			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	4 775 572,26	108 380,24	4 883 952,50
Report	-	-	-
RàR	-	96 557,00	96 557,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 775 572,26</b>	<b>204 937,24</b>	<b>4 980 509,50</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	4 770 979,54	123 330,97	4 894 310,51
Report	274 250,67	94 636,82	368 887,49
RàR	-	1 995,00	1 995,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 045 230,21</b>	<b>219 962,79</b>	<b>5 265 193,00</b>
<b>Résultat</b>	<b>269 657,95</b>	<b>15 025,55</b>	<b>284 683,50</b>

**20190325- Compte administratif 2018 - SPANC**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « SPANC », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

<b>SPANC 35002</b>			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	116 461,60	202 897,10	319 358,70
Report	-	106 475,12	106 475,12
RàR	-	1 171 307,00	1 171 307,00
<b>TOTAL</b>	<b>116 461,60</b>	<b>1 480 679,22</b>	<b>1 597 140,82</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	225 993,68	302 853,04	528 846,72
Report	156 194,37		156 194,37
RàR	-	1 452 298,00	1 452 298,00
<b>TOTAL</b>	<b>382 188,05</b>	<b>1 755 151,04</b>	<b>2 137 339,09</b>
<b>Résultat</b>	<b>265 726,45</b>	<b>274 471,82</b>	<b>540 198,27</b>

**20190326- Compte administratif 2018 - Développement économique**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Développement Economique », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*developpement eco 35006*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	5 922,80	23 330,86	29 253,66
Report		-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 922,80</b>	<b>23 330,86</b>	<b>29 253,66</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	5 922,80	427,78	6 350,58
Report	-	24 438,62	24 438,62
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 922,80</b>	<b>24 866,40</b>	<b>30 789,20</b>
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>1 535,54</b>	<b>1 535,54</b>

**20190327- Compte administratif 2018 - Hôtel d'entreprise Bacqueville**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Hôtel d'entreprise Bacqueville », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*HE Bacqueville 35007*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	37 548,19	34 193,67	71 741,86
Report	230,79	53 391,55	53 622,34
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>37 778,98</b>	<b>87 585,22</b>	<b>125 364,20</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	96 541,22	22 370,00	118 911,22
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>96 541,22</b>	<b>22 370,00</b>	<b>118 911,22</b>
<b>Résultat</b>	<b>58 762,24</b>	<b>- 65 215,22</b>	<b>- 6 452,98</b>

**20190328- Compte administratif 2018 - Ateliers locatifs**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Ateliers Locatifs », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*Ateliers Locatifs 35008*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	116 094,03	354 856,16	470 950,19
Report	41 974,70	43 521,90	85 496,60
RàR	-	528 267,00	528 267,00
<b>TOTAL</b>	<b>158 068,73</b>	<b>926 645,06</b>	<b>1 084 713,79</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	133 327,99	70 613,76	203 941,75
Report	-	-	-
RàR	-	758 522,00	758 522,00
<b>TOTAL</b>	<b>133 327,99</b>	<b>829 135,76</b>	<b>962 463,75</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 24 740,74</b>	<b>- 97 509,30</b>	<b>- 122 250,04</b>

**20190329- Compte administratif 2018 - ZA Luneray**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « ZA Luneray », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*za luneray 35003*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	796 209,54	648 278,75	1 444 488,29
Report		393 771,19	393 771,19
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>796 209,54</b>	<b>1 042 049,94</b>	<b>1 838 259,48</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	796 209,54	741 701,98	1 537 911,52
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>796 209,54</b>	<b>741 701,98</b>	<b>1 537 911,52</b>
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>- 300 347,96</b>	<b>- 300 347,96</b>

**20190330- Compte administratif 2018 - ZA Bacqueville**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « ZA Bacqueville », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*za Bacqueville 35004*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	788 109,06	771 745,43	1 559 854,49
Report	-	42 680,37	42 680,37
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>788 109,06</b>	<b>814 425,80</b>	<b>1 602 534,86</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	788 109,06	768 576,84	1 556 685,90
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>788 109,06</b>	<b>768 576,84</b>	<b>1 556 685,90</b>
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>- 45 848,96</b>	<b>- 45 848,96</b>

**20190331- Compte administratif 2018 - ZA Criquetot**

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « ZA Criquetot », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

*za Criquetot 35005*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	-	-	-
Report	-	3 841,65	3 841,65
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>3 841,65</b>	<b>3 841,65</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	-	-	-
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat</b>	<b>-</b>	<b>3 841,65</b>	<b>3 841,65</b>

### 20190332- Compte administratif 2018 - MARPA

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « MARPA », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

#### MARPA 35009

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	417 443,75	52 305,59	469 749,34
Report	6 043,44	-	6 043,44
RàR	-	49 000,00	49 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>423 487,19</b>	<b>101 305,59</b>	<b>524 792,78</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	430 154,17	71 937,61	502 091,78
Report	-	68 152,02	68 152,02
RàR	-	2 408,00	2 408,00
<b>TOTAL</b>	<b>430 154,17</b>	<b>142 497,63</b>	<b>572 651,80</b>
<b>Résultat</b>	<b>6 666,98</b>	<b>41 192,04</b>	<b>47 859,02</b>

### 20190333- Compte administratif 2018 - Lotissement MARPA

Sous la présidence de Monsieur Claude GRINDEL, doyen d'âge, le compte administratif 2018 « Lotissement MARPA », dressé par Monsieur le Président, est approuvé à l'unanimité.

#### Lotissement MARPA 35011

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
<b>DEPENSES</b>			
Réalisations	399 231,04	224 231,04	623 462,08
Report	0,65	224 231,04	224 231,69
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>399 231,69</b>	<b>448 462,08</b>	<b>847 693,77</b>
<b>RECETTES</b>			
Réalisations	399 231,04	399 231,04	798 462,08
Report	-	-	-
RàR	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>399 231,04</b>	<b>399 231,04</b>	<b>798 462,08</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 0,65</b>	<b>- 49 231,04</b>	<b>- 49 231,69</b>

Monsieur CORNIÈRE, Président, revient dans la salle et reprend la Présidence.

Retour de Monsieur Eric BERANGER à 19h39

Arrivée de Madame Severine LEMOINE à 19h39

Départ de Monsieur François POINTEL à 19h42

### 20190334-Dissolution du budget « développement économique »

Compte tenu que le budget « développement économique » n'a que pour seule utilité le remboursement d'emprunts sur des zones d'activités qui peut être basculé sur le budget général, il est proposé la dissolution du budget « développement économique » au 31 mars 2019.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la dissolution du Budget « développement économique » au 31.03.2019

**20190335-Fonds de concours**

Lors de la dernière réunion de la commission Finances, les demandes de fonds de concours ont été examinées. Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les fonds de concours suivants :

N° DOSSIER	Date Dossier	Communes	Motif Subventions	Montant attribué	Commentaires	Décision de la Commission
3	13/08/2018	Vénestanville	Travaux de sauvegarde Eglise Communale	1 500,00 €	Fonds de concours exceptionnel	11/03/2019
4	22/03/2018	Saône st Just	Aménagement de la place de la Mairie	8 306,00 €	sous réserve Subvention DETR	11/03/2019
7	06/09/2018	Val de Saône	Restaurant scolaire	10 000,00 €		11/03/2019
11	21/11/2018	Imbleville	Réfection mur du cimetière	9 886,00 €		11/03/2019
12	22/11/2018	Crosville sur Scie	Installation chauffage Eglise	1 422,00 €	Fonds de concours exceptionnel	11/03/2019
15	01/12/2018	Le Bois Robert	Enfouissement réseau électrique	10 000,00 €		11/03/2019
16	18/12/2018	Saint Mards	Travaux de toiture Eglise	8 390,00 €		11/03/2019
17	20/12/2018	Saint Vaast du Val	Salle polyvalente	10 000,00 €		11/03/2019
19	31/12/2018	Auffay - Val de Scie	Réhabilitation toiture Collégiale	10 000,00 €		11/03/2019
21	08/01/2019	Bertrimont	Réhabilitation bâtiment communal	10 000,00 €		11/03/2019
22	15/01/2019	Bertreville saint Ouen	Réhabilitation bâtiment communal	10 000,00 €		11/03/2019
23	17/01/2019	Beauval en Caux	Défense contre incendie	10 000,00 €		11/03/2019
26	06/02/2019	Etaimpuis	Resconstruction salle des fêtes	10 000,00 €		11/03/2019
27	06/02/2019	Saint Ouen du Breuil	Réhabilitation Eglise paroissiale	3 151,00 €	sous réserve demande Subvention Département	11/03/2019
30	28/02/2019	Sainte Foy	Réfection parkings	10 000,00 €		11/03/2019
			TOTAL	122 655,00 €		
			DÉJÀ ACCORDÉ	75 345,00 €		
			<b>TOTAL ACCORDÉ DEPUIS LE DÉBUT</b>	<b>198 000,00 €</b>		

**20190336-Fonds de concours – budget complémentaire**

Dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier, il a été fixé une enveloppe de 200.000 € pour des fonds de concours en direction des communes.

Vu l'importance des demandes et le budget consommé, sur proposition de la Commission et du Bureau le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de porter ce montant à 300.000 €, soit un ajout de 100.000 € jusqu'à la fin du mandat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale

Départ de Monsieur Fabrice DUBUS à 19h47

**Attributions de compensation – droit commun pour les communes opposées**

Dans le Pacte Fiscal et Financier, il avait été décidé de :

-reverser la totalité du FPIC aux communes et de prélever la part communautaire sur les AC

-d'inclure dans les AC les fonds de concours au titre des travaux de voirie de l'année n-1

Et ce dans le but d'accroître le coefficient d'intégration fiscale qui joue un rôle prépondérant dans la détermination de la DGF.

Nous constatons à ce jour que deux communes ont délibéré contre les attributions de compensation fixées en 2018 et qu'une commune n'a pas délibéré.

Ceci induit que ces communes seront traitées au titre du droit commun.

Ainsi, ces communes conserveront la part communautaire du FPIC, contrairement aux autres communes.

De même, pour les travaux de voirie, un calcul est en cours de validation pour déterminer le montant annuel dû par ces communes, qu'il y ait des travaux ou non de réalisés dans ces communes.

Le Bureau a souhaité que ce sujet soit évoqué au conseil communautaire afin de confronter les positions et déterminer l'option qui pourrait être retenue pour les AC de 2019.

Il est décidé d'ajourner la délibération et d'attendre que les conseils municipaux concernés se prononcent de nouveau sur ce dossier. Le sujet sera réabordé fin avril.

## **20190337-Conditions de dissolution du SPANC du Chasse-Marée vers Terroir de Caux**

Les communes d'AUFFAY, BEAUTOT, BIVILLE LA BAINARDE, ETAIMPUIS, FRESNAY LE LONG, FRICHEMESNIL, GRUGNY, HEUGLEVILLE SUR SCIE, LA HOUSSAYE BERANGER, ST DENIS SUR SCIE, ST VICTOR L'ABBAYE, TOTES, VARNEVILLE BRETTEVILLE et VASSONVILLE composent le SIAEPA d'AUFFAY-TOTES.

Vu la loi NOTRE du 07 Août 2015 prévoyant des transferts de compétences des communes ou des collectivités aux Communautés de Communes dès le 01.01.2017, à titre obligatoire ou à titre optionnel,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/02/2018 considérant que l'assainissement non collectif figure au nombre des compétences obligatoires de la CDC Terroir de Caux au 01.01.2018, sauf sur les communes de GRUGNY et LA HOUSSAYE BERANGER,

Suite au transfert de la compétence SPANC à compter du 01.01.2018, les communes de AUFFAY, BEAUTOT, BIVILLE LA BAINARDE, ETAIMPUIS, FRESNAY LE LONG, HEUGLEVILLE SUR SCIE, ST DENIS SUR SCIE, ST MACLOU DE FOLLEVILLE, ST VICTOR L'ABBAYE, TOTES, VARNEVILLE BRETTEVILLE et VASSONVILLE quittent le SIAEPA d'AUFFAY-TOTES en ce qui concerne la compétence SPANC.

Après retrait de ces 12 communes 2 communes restent au SPANC du Chasse-Marée, à savoir GRUGNY et LA HOUSSAYE BERANGER.

La création du SPANC du Chasse-Marée date du 01.04.2001 pour répondre à un besoin, celui des assainissements non collectifs sur le territoire du SIAEPA d'AUFFAY-TOTES, où il n'existait rien à l'époque.

Après recherches, le SPANC a permis la réhabilitation de 167 ANC dont 4 sur la commune de LA HOUSSAYE BERANGER. Les 163 autres sont réhabilitées sur les communes ayant rejoint la CDC Terroir de Caux.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les conditions de liquidation partielle du SPANC, telles que décrites ci-après :

-Une clé de répartition a été établie en fonction du montant total des installations d'assainissement non collectifs soit 4/167 pour le SPANC (et 163/167 pour la CDC Terroir de Caux).

Celle-ci s'applique sur les éléments non individualisés (FCTVA, 1068, Report). Les biens à l'actif présents sur les communes de GRUGNY et la HOUSSAYE BERANGER sont, du fait du découpage territorial, conservés par le SPANC du Chasse-Marée pour 4 ANC. Après accord avec la CDC Terroir de Caux, les autres biens matériels sont conservés par le SPANC du Chasse-Marée.

-L'emprunt est transféré en totalité à la CDC Terroir de Caux avec remboursement par le SPANC par une quote-part des échéances restantes à hauteur de la clé de répartition préalablement définie (4/167 pour le SPANC et 163/167 pour la CDC Terroir de Caux).

-Les autres éléments sont transférés en totalité à la CDC Terroir de Caux.

---

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Retour de Monsieur Fabrice DUBUS à 20h04

## **20190338-Délégué titulaire au SMITVAD**

Suite à la démission de Christian GIFFARD du conseil municipal de La Chapelle du Bourgay, et compte tenu qu'il est délégué titulaire au SMITVAD, le Conseil est invité à élire un nouveau délégué titulaire au SMITVAD.

Denis Fauvel, actuel délégué suppléant, est candidat au poste de titulaire.

Le Conseil Communautaire, après vote à l'unanimité :  
NOMME Denis Fauvel délégué titulaire au SMITVAD ;  
De ce fait, le conseil doit élire un nouveau suppléant.  
JM Tabesse est candidat.

Le Conseil Communautaire, après vote à l'unanimité :  
-NOMME Jean-Marie Tabesse délégué suppléant au SMITVAD.

### **20190339-Délégué suppléant au SYDEMPAD**

Martine LACOMBLEZ a souhaité démissionner de son poste de déléguée suppléante au SYDEMPAD.  
Le Conseil est invité à élire un nouveau délégué suppléant.  
Michel COQUATRIX, membre de la commission culture, est candidat.

Le Conseil Communautaire, après vote à l'unanimité :  
-NOMME Michel Coquatrix Délégué suppléant au SYDEMPAD

### **20190340- RH Modification du tableau des effectifs- Poste secrétaire remplaçant**

Par délibération du 29 mars 2018 n°180323 – poste de secrétaire de mairie remplaçante, les membres du Conseil Communautaire avaient décidé la création d'un poste d'adjoint administratif à 35 h par voie contractuelle d'un an.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de modifier le mode de recrutement par voie de mutation et autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

### **20190341- RH Modification du tableau des effectifs- Poste d'adjoints administratifs Maison de Services Publics**

Vu les besoins du service pour la Maison de Services Publics, il convient de modifier la délibération du 31.01.2017 n°170315 – Tableau des effectifs, concernant la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour la maison de services publics.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :  
-modifier ce poste à raison de 28 heures/semaine et de créer un second poste d'adjoint administratif à temps plein.  
-laisser toute latitude à Monsieur le Président pour recruter par voie contractuelle ou par voie de mutation.  
-d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale

### **20190342- RH Modification du tableau des effectifs- Poste développeur économique**

Rattaché au service Attractivité du Territoire, le Développement Economique est aujourd'hui assuré par le chef de service.

Notre service comprend actuellement, outre les agents d'accueil et patrimoine, uniquement deux agents qui gèrent également le PCAET, les chemins de randonnées, la taxe de séjour, les éditons touristiques, le projet de territoire, le contrat de territoire avec la Région et le Département, ...

En économie, notre mission, outre le développement de nos zones d'activités, la gestion et la création des ateliers locaux, est d'accompagner les entreprises dans leur développement, les rencontrer régulièrement, de développer des partenariats, de mettre tout en œuvre pour développer l'économie de territoire par des actions de communication, participation à des salons, réponse aux demandes d'installation sur la Normandie, ...

De plus, comme vous le savez, notre territoire a été reconnu comme territoire d'industries et a donc été inscrit par l'Etat dans le Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre. Ce programme permet de déclencher des financements pour notre territoire au service des industries mais ne peut se faire que par un travail collaboratif important.

La nécessité de développer le lien de la collectivité avec les entreprises du territoire s'avère aujourd'hui nécessaire, les EPCI ayant depuis la loi NOTRe pour compétence obligatoire le Développement Economique, il apparaît indispensable d'étoffer le service et de créer un poste dédié à cette mission.

Il est donc indispensable de recruter un développeur économique à temps plein.

Il sera chargé d'assurer la promotion économique du territoire : projets d'implantation, création et développement d'entreprises, en autres.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer un poste de Développeur Economique à temps plein, rattaché au service Attractivité du Territoire et de laisser toute latitude à Monsieur le Président pour recruter par voie contractuelle ou par voie de mutation.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale.

### **20190343- RH Modification du tableau des effectifs- Agent de bibliothèque**

Vu les statuts de la communauté de communes Terroir de Caux donnant la compétence « mise en réseaux des bibliothèques »

Vu la première réunion de concertation avec l'ensemble des bibliothèques du territoire pour la mise en réseau, couronnée de succès,

Vu la nécessité de coordonner la mise en réseau et d'aider les bénévoles des associations,

Attendu que sur les territoires voisins, un ETP assure cette mission pour 8 à 12 bibliothèques et un territoire de moins de 50 communes

Attendu que notre territoire comporte 18 bibliothèques pour un territoire de 79 communes

Attendu que le poste de coordinateur peut bénéficier d'un financement de la DRAC dans le cadre d'un contrat territoire de lecture (CTL) à hauteur de 50%

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au recrutement d'un agent de bibliothèque à temps plein si besoin bibliothécaire, et de laisser toute latitude au Président pour procéder au recrutement par voie contractuelle ou de mutation. Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale.

### **20190344-RH Modification du tableau des effectifs- service culture-social**

Vu les besoins importants pour l'unification et le développement du service culture-social,

-vu les qualifications du personnel recruté sur le R.A.M.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier un poste d'adjoint d'animation à temps plein créé par délibération n°171219 par un poste d'éducateur jeunes enfants, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents dont l'avenant s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – Gestion Générale.

### **20190345-Motion Pour consolider notre ligne ferroviaire Dieppe Rouen Paris,**

Les usagers de la ligne Dieppe Rouen Paris constatent chaque jour les difficultés liées aux ruptures de charge à Rouen, sur la liaison Dieppe Paris, des rallongements des temps de trajets, le manque de rames et les trains bondés, s'inquiètent de la pérennité et de la qualité des dessertes des communes de la ligne, ...

La Dieppe Rouen Paris est une artère ferroviaire qui irrigue et dessert le bassin de vie et d'emploi du nord de la Seine Maritime. Elle figure à ce titre comme un axe majeur d'équilibre territorial, et comme l'une des principales dessertes ferroviaires de Normandie.

La future signature avec la Région du Contrat de Territoire, et l'élection de notre communauté de communes au dispositif national « Territoire d'industrie » démontrent la nécessité d'un traitement haut normand à la hauteur des enjeux économique et environnementaux.

Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique, devenue une priorité politique dont le principal est largement partagé, doit désormais, en cohérence, figurer au cœur de toutes les politiques publiques d'aménagement. Elle impose de développer une offre ferroviaire de qualité comme alternative au transport routier.

Le Conseil Communautaire souhaite par cette motion montrer son attachement fort à la ligne Dieppe-Paris et demander à la Région et à la SNCF de confirmer voir d'accroître leurs engagements sur cette ligne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à la Région Normandie et la SNCF :

- L'inscription de la ligne Paris-Rouen-Dieppe (AR), eu égard à son importance, à son trafic, aux services qu'elle rend à un million de voyageurs chaque année, au rang des priorités dans le Futur schéma régional de desserte de la Normandie aux côtés des lignes Paris-Caen-Cherbourg (Trouville-Deauville), Paris-Rouen-Le Havre, Paris-Granville, Caen-Le Mans-Tours.
- En cohérence avec cette reconnaissance, le rétablissement, rapidement, des trains directs sans rupture de charge à Rouen entre Dieppe et Paris, et qu'ils soient considérés comme des trains Intercités.
- De s'engager, dans la durée, sur le maintien du maillage des gares de la ligne

- De faire sens aux discours éco-responsables et à la transition écologique, en projetant l'électrification des 50 derniers kilomètres de voies de cette ligne entre la bifurcation de Malaunay et la gare de Dieppe.

<b>Informations et questions diverses</b>
---

BUREAU -18h	AG – 18h
21/03	04/04 Saint Maclou de Folleville
04/04 (16h)	25/04 Quiberville sur Mer
06/05	22/05 Biville la Baignarde
12/06	01/07 Saint Ouen du Breuil

La séance est levée à 20h30

**Le Président,  
Jean-Luc CORNIÈRE**